



Recommandation du BIAP n° 21/1 : Polyhandicap et déficience auditive - aspects de la prévention chez l'enfant

ASPECTS DE LA PRÉVENTION CHEZ LES ENFANTS

La commission technique du 21-BIAP a pour mission d'étudier les problèmes spécifiques qui se posent aux enfants souffrant de polyhandicap et de déficience auditive.

Chez ces patients, il faut traiter différents aspects audiophonologiques spécifiques qui ne se posent pas dans le cas d'enfants souffrant uniquement de déficiences auditives. Ces aspects spécifiques sont liés à l'expression multiple du handicap et aux différents types troubles associés :

- les aspects liés à la prévention, à la détection et à la confirmation du diagnostic.
- les aspects liés à l'adaptation, au contrôle et au suivi de l'audioprothèse
- Aspects éducatifs et pédagogiques

Trop souvent, ces aspects ne sont pas pris en compte lorsqu'il s'agit d'un enfant souffrant de handicaps multiples. Malheureusement, cela souvent le développement de handicaps secondaires qui contribuent à surcharger l'enfant.

Pour ces enfants, l'audition, ainsi que d'autres instruments sensoriels, joue un rôle capital dans le développement de la communication symbolique. Développer les capacités de communication de l'enfant implique de prendre en compte ses capacités sensorielles, motrices et mentales et de les exploiter de manière précoce, globale et compétente.

Pour toutes ces raisons, la commission technique du 21-BIAP a décidé de se concentrer, dans un premier temps, sur les aspects de prévention des troubles multiples accompagnés de déficiences auditives. Les aspects éducatifs et pédagogiques, spécifiques à chaque type de trouble associé, seront traités dans des recommandations ultérieures.

Palma (E) 01.05.92

[< Prévenir](#)